

# Procès - Verbal

Comité du

14 novembre 2013

Membres : 49 Voix délibératives en exercice : 74  
En exercice : 49 Voix délibératives présentes : 17  
Présents : 14 Voix délibératives avec pouvoirs : 01  
Représentés : 01 Voix délibérative totales : 18

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le six novembre deux mille treize, sous la Présidence de **Monsieur ROUAULT**, Président.

## PRESENTS :

**M. TOULGOAT** (AULNAY-SOUS-BOIS), **M. DELRIEU** (LES PAVILLONTS-SOUS-BOIS), **M. MAGNIEN** (LIVRY-GARGAN), **M. DENNEULIN** (ROSNY-SOUS-BOIS) : **Vice-présidents**

**MME LAVEAU-SAVARY** [représentant *M. COENNE*] (COUBRON), **M. BARTUCCIO** (C.A. LE BOURGET), **M. GUEGUEN**, **M. FOURNIER** (GAGNY), **M. PAPAZIAN**, (LIVRY-GARGAN), **M. MALAYEUDE** (NEUILLY-PLAISANCE), **M. REIN** (NEUILLY-SUR-MARNE) **M. CHIANBRANDO** (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. LAGRANGE** [représentant *M. PAQUIS*] (EST-ENSEMBLE).

## EXCUSES : VP = Vice-président

<b>M. MOREL</b>	(AULNAY-SOUS-BOIS)	<b>M. AKROUR</b>	(EST-ENSEMBLE)
<b>M. CONGAR</b>	(COUBRON)	<b>Mme. PONTHER</b>	(PLAINE-COMMUNE)
<b>M. DUMAS VP</b>	(EST ENSEMBLE)	<b>M. MONINO VP</b>	(PLAINE-COMMUNE)
<b>M. SAVAT VP</b>	(EST ENSEMBLE)	<b>Mme. KELLNER VP</b>	(PLAINE-COMMUNE)
<b>M. LOTTI VP</b>	(EST ENSEMBLE)	<b>M. SOUBEN VP</b>	(SEAPFA)
<b>Mme. DEKNUDT VP</b>	(EST ENSEMBLE)	<b>M. MAGE VP</b>	(VILLEMOMBLE)

## EXCUSES AVEC POUVOIR :

**M. CONGAR** (COUBRON) pouvoir donné à **M. Gueguen**

Monsieur Rouault, ouvre la séance à 18 heures 10.

Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Monsieur le président remercie ceux et celles qui ont fait l'effort de venir ce soir. En effet, ce comité fait suite à celui du 5 novembre qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Monsieur Toulgoat est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation des procès-verbaux des comités des 29 mai et 5 novembre 2013.**

Sans aucune remarque, ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### **Débat d'orientation budgétaire 2014**

Monsieur le président explique que l'année 2014 sera identique à celle de 2013. Depuis 2012, le syndicat a redéployé ses moyens en embauchant deux techniciennes afin de répondre aux demandes d'aide des communes, l'année 2014 sera donc le prolongement des actions initiées depuis lors.

Par conséquent, les enveloppes budgétaires nécessaires à la réalisation de ces actions sont maintenues. Les frais d'études ont été provisionnés en début de mandat, pour 2014 cette provision est encore suffisante. Il est à noter l'augmentation des frais de personnels, puisque sur 2014 les embauches seront budgétées en année pleine. Ces prévisions conduisent à maintenir la part population du SITOM93 à 0,36 euro par habitant.

En section d'investissement, il n'y a pas d'achat spécifique de prévu sur 2014 hormis le renouvellement de matériels informatiques. Les dépenses d'investissement seront couvertes par les dotations aux amortissements.

Comme chaque année, afin d'équilibrer le budget primitif, certaines dépenses ont été diminuées :

<b>Nature</b>	<b>Dépenses non inscrites</b>
605 achat de travaux	20 000,00 €
6132 locations immobilières	5 000,00 €
6135 Locations mobilières	5 000,00 €
6237 Publication	5 200,00 €
64111 Rémunération principale.	50 000,00 €
64118 Autres indemnités titulaires.	30 000,00 €
64131 Rémunération personnel non Tit	30 000,00 €
6451 Cotisations à l'URSSAF.	20 000,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	20 000,00 €
6531 Indemnités Président/Vice-présid.	30 000,00 €
657358 Autres groupements	7 247,00 €
	222 447,00 €

Ces dépenses seront réinscrites lors de la reprise du résultat au moment du vote du compte administratif.

Sans aucune remarque, ce débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le président incite les délégués à télécharger le DOB du SYCTOM car celui est très complet en faisant le point sur la situation financière et technique de celui-ci. Monsieur le président précise que le SYCTOM, pour 2014, reconduira les tarifs de traitement des ordures ménagères prévus fin 2012. La baisse des tarifs de cette année due à la non-réalisation de certains investissements est exceptionnelle.

## Projets scolaires.

Pour monsieur le président, la qualité des projets soumis au syndicat SITOM93 est en nette progression. Ce soir, 3 projets sont proposés, mais pour le prochain comité, une dizaine devrait être présentée.

Monsieur Perrot liste ensuite ces différentes demandes de financement, résumées dans le tableau suivant :

N° Projet	13/14/01	13/14/02	13/14/03
Structure	Collège Jacques Prévert	Lycée Louise Michel	Lycée Louise Michel
Ville	Noisy le Sec	Bobigny	Bobigny
Présence d'une équipe projet	4 enseignants et le secrétariat	équipe de direction, chef cuisine + 1 agent, CPE	équipe direction (4 personnes), 1 agent, 1 professeur, 36 délégués éco responsables
Cible du projet	tout l'établissement	350 demi pensionnaires	1050 élèves +150 personnels enseignants et encadrants
Description du projet	Tri du papier	Sensibilisation gaspillage alimentaire partenariat avec "de mon assiette à notre planète"	Tri du papier et réduction de son utilisation
Actions prévues	- inciter les membres de l'établissement à trier le papier - campagne d'affichage avec les enseignants d'art plastique - mise en place de carton dans les salles, de bacs dans les locaux et ramassage du papier - utilisation de brouillon - sensibilisation des agents d'entretien	- présentation du projet - pesage des déchets alimentaires et analyse - actions visant à la réduction des déchets	- récupération papiers non utilisés à chaque fin d'heure de cours pour vider en fin de journée dans bac spécifique - utilisation de brouillons - sensibilisation diminution photocopies et utilisation recto-verso - visite PAPREC
Impacts	tri du papier, diminution du papier dans Om	Sensibilisation gaspillage alimentaire et réduction des déchets alimentaires	- diminution déchets papiers - diminution consommation papier
Méthodes d'évaluation	- observation d'implication - pérennisation de l'action - diminution des Omr - réduction des dépenses - obtention label E3D	- 1ere mesure avec pesée et mesure de la progression suite aux actions - questionnaire remis aux élèves pour comprendre les raisons du gaspillage	- poids papiers recyclés chez PAPREC - suivi des commandes de papiers du lycée
Dépenses	- 3 bacs papiers : 675,98€ - 4 ramassages papier : 441,32€	- 6 interventions de l'association "de mon assiette à notre planète" : 6200€	- achat de 6 conteneurs pour récupération papiers : 600€ - visite de PAPREC/centre de tri Sevran (car : 400€)
Recettes			
Autres subventions demandées		demande de financement région : 2200€	
Commentaires de la commission de suivi			
<b>Bilan Financier</b>			
Dépenses	1 117,30 €	6 200 €	1 000 €
Recettes	0,00 €	2 200 €	
Reste à financer	1 117,30 €	4 000 €	1 000 €
Assiette prise en compte	1 117,30 €	3 000 €	1 000 €
Taux SITOM93 proposé	80%	80%	80%
Montant maximal SITOM93	893,84 €	2 400 €	800 €
Reste à financer	223,46 €	1 600 €	200 €
Demande d'avance	oui	oui	oui
Montant de l'avance	268 €	720 €	240 €
Total subvention APS 2013-14	4 094 €		

Sans aucune remarque, ces demandes de subvention à hauteur de 4 094 euros sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Avenant au marché de caractérisation.**

Monsieur le président explique que le SITOM93 a attribué le marché 2010-01 « Classification des collectivités adhérentes et caractérisation de leurs ordures ménagères résiduelles » à l'entreprise SAFEGE, pour une durée de 3 ans. Ce marché à bons de commande a donné lieu à trois campagnes de caractérisation (hiver 2012 / été 2012 / été 2013) et l'entreprise a toujours donné satisfaction.

Aujourd'hui, alors que se prépare la quatrième et dernière campagne (hiver 2013), suite à une réorganisation de son activité déchets, l'entreprise SAFEGE ne pourra plus assurer une partie des prestations sur lesquelles elle s'est engagée. Il s'agit notamment du tri des échantillons prélevés sur les collectes des collectivités, tri qui se réalise sur la plateforme de La Roche de Glun (à proximité de Valence), qui va fermer.

SAFEGE propose donc le recours à un sous-traitant pour les opérations de tri des échantillons, à savoir le bureau d'études VERDICITÉ.

Monsieur le président précise que le syndicat souhaite garder SAFEGE comme interlocuteur unique sur ce contrat. Compte tenu de ce changement, il est également proposé de prolonger ce marché de trois mois.

Sans aucune remarque, le principe de cet avenant est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **« Pacte Point Vert »**

Avant de donner la parole à monsieur Perrot, monsieur le président précise que le SITOM93 a accepté d'adhérer au dispositif Pacte Vert afin de promouvoir les actions du syndicat en apparaissant dans la communication d'Eco-Emballages. Toutefois la réunion « Mobilisation autour des emballages » co-organisée par le SITOM93 et Eco-Emballages prévue le mardi 10 décembre 2013 est annulée.

Monsieur Perrot présente ensuite les différents aspects de ce pacte. Dans les actions qui sont déjà menées par le syndicat dans les collectivités, certaines en favorisant le geste de tri, vont dans le sens d'Eco-Emballages, notamment dans la poursuite de l'objectif des 75% de recyclage.

La valorisation des actions se décompose en 3 thèmes :

#### **Dispositif de tri en habitat urbain**

L'objectif est d'encourager et consolider les actions de gestion et de réduction des déchets en habitat collectif. Ce Travail s'effectue en partenariat avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, le Conseil régional d'Ile-de-France et les bailleurs pour :

- Réaliser un état des lieux sur la gestion et la prévention des déchets dans l'habitat collectif
- Relever les freins et les leviers pour améliorer la collecte et les actions de prévention
- Accompagner le lancement d'un programme régional à destination des bailleurs avec la volonté de dégager des sites pilotes en Seine-Saint-Denis.

### Implication des relais

Cette thématique est le cœur du service animation territoriale du syndicat. Les objectifs sont :

- L'animation d'un réseau actif de techniciens et de communicants de Seine-Saint-Denis autour des questions du tri sélectif.
- L'organisation des rencontres départementales et des réunions thématiques avec les acteurs de la prévention et de la gestion des déchets.

### Sensibilisation des enfants

L'objectif est de soutenir tous les projets scolaires (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs) qui répondent aux critères de l'appel à projets annuel autour des questions du tri, du compostage et de la réduction des déchets.

Ces trois actions développées par le SITOM93 sont donc reconnues par Eco-Emballages comme étant vecteur de progrès dans le développement du geste de tri.

Sans aucune remarque, le principe de ce pacte « Point Vert » est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Convention tripartite de prélèvement et de virement SEPA.**

Monsieur le président rappelle que conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, la société SOFCAP (assurance du personnel) prévoit, en tant que créanciers, la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA à compter du 15 novembre 2013. La mise en place de ce prélèvement SEPA se fait avec la Direction Générale des Finances Publiques et le réseau des comptables du Trésor Public. Le règlement par SOFCAP des prestations sera effectué par virement bancaire, directement sur le compte Banque de France du comptable de Bobigny.

Sans aucune remarque, le principe de cette convention tripartite est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Communication du Président**

En ce qui concerne la loi métropole, cette loi doit repasser devant l'Assemblée Nationale pour une dernière lecture. Pour l'instant, dans l'état actuel de la loi, les grands syndicats resteraient en place, les compétences ne seraient pas transférées à la métropole. Suite à la disparition des communautés d'agglomérations, les compétences reviendraient aux communes qui adhèreront automatiquement au syndicat d'origine tel que le nôtre.

Toutefois, il y a une grosse contestation dans la Région quant à la disparition des communautés d'agglomérations. L'application de ces textes est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016, par conséquent, l'installation du syndicat se fera en 2014 dans les conditions actuelles. Si les textes restent en l'état, le SITOM93 peut proposer ses services pour aider les communes dans la reprise de leurs compétences collectes et des déchetteries.

**Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 19 heures.**